

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 016-119/11/BC

■ Approbation d'une convention relative à la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet

DGS 11/6042/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales.

Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

MPM a depuis leur création soutenu deux associations qui œuvrent pour le développement des activités liées à l'audiovisuel et au multimédia : Pôle Sud Image qui rassemble les professionnels de l'image et MedMultimed qui rassemble les professionnels du multimédia.

Le paysage audiovisuel et multimédia est entré en 2009, dans une phase de profonde et rapide mutation qui repose sur des modifications technologiques majeures (numérique, haute définition, nouvelles méthodes de reportage, nouveaux canaux de diffusion), la demande s'est tassée et l'activité a globalement stagné. Les prix et les effectifs n'ont quasiment pas subi de modifications. Parmi elles, les entreprises de conseil en publicité et d'ingénierie informatique ont été plus touchées, les prix et les effectifs ont diminué.

Dans un marché en diminution, ces deux associations ont décidé de se rassembler et de créer une association unique : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet. Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers sur les différents écrans, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

L'association qui s'est créée le 12 octobre 2010 rassemble aujourd'hui 85 entreprises de l'audiovisuel et 86 entreprises du multimédia. Le projet stratégique est de devenir d'ici cinq ans un cluster des activités transmédia de référence pour l'Europe du Sud et la Méditerranée.

Les objectifs du Pôle se structurent autour de trois grands axes stratégiques :

- Appropriation du transmédia, des nouveaux usages et des mutations profondes du secteur,
- Exploration et innovation des modèles économiques et des modèles créatifs du transmédia,
- Développement des entreprises à travers leur rayonnement et reconnaissance internationale et renforcement de leur organisation interne.

Le plan d'action pour 2011 :

- Accompagnement à l'international et événements,
- Formation et aide à la professionnalisation,
- Animation du réseau et émergence de projets,
- Métiers de la filière,
- Soutiens aux projets structurants,
- Création, innovation et financement des projets transmédia.

Elle est présidée par Paul Saadoun avec Magali Guyon co-présidente et Cyrille Pérez trésorier.

Le budget prévisionnel de PRIMI, pour 2011, s'élève à 642.459 euros. Il est en augmentation de 4,52 % par rapport aux budgets prévisionnels cumulés des deux associations en 2010 (614.650 euros de budget prévisionnel).

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Achats :	273.950 euros
Salaires et charges :	249.699 euros
Services extérieurs :	85.560 euros
Loyers et charges :	19.750 euros
Impôts et frais financiers :	13.500 euros

La masse salariale représente 38,87 % des dépenses (6 collaborateurs).

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca :	300.000 euros
Feder :	165.000 euros
Entreprises :	95.459 euros
MPM :	40.000 euros
Département 13 :	27.000 euros
Marseille :	15.000 euros

Les entreprises représentent 14,86 % du total des recettes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver, au titre de l'année 2011, une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 39.000 euros à l'association PRIMI.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet qui regroupe 171 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Primi.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI